



Mairie de La Brée Les Bains

LISTE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal du 24 mai 2023

Convoqué le 17 mai 2023 et réuni dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe CHERVRIER, Le Maire.

N°	Sujet	Décision
	Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 12 avril 2023	<i>Unanimité</i>
1	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – OPÉRATION EXTENSION DU CIMETIÈRE COMMUNAL Approbation du projet et son plan de financement	<i>Unanimité</i>
2	COMMANDE PUBLIQUE – Frais d'hébergement saison 2023 pour les Maîtres-Nageurs Sauveteurs : autorisation d'inscrire la dépense sur les lignes budgétaires de la Commune	<i>Unanimité</i>
3	DOMAINE ET PATRIMOINE – Signature de la convention partenariale pour l'animation des activités estivales de Volley-ball, sur la grande plage de La Brée-Les-Bains avec Mme Myriam ALAGUERATEGUY représentante de l'association Oléron Volley-Ball, pour la saison 2023	<i>Unanimité</i>
4	DOMAINE ET PATRIMOINE – CAMPING – Gratuité de deux emplacements au camping pour l'hébergement des saisonniers du camping et de la commune saison 2023	<i>Unanimité</i>
5	DOMAINE ET PATRIMOINE – CAMPING – Gratuité de trois emplacements au camping pour l'hébergement des animateurs du club de plage « Les Petits Goélands » saison 2023	<i>Unanimité</i>
6	DOMAINES DE COMPETENCES – Transfert au SDEER de la compétence « infrastructure de recharge de véhicules électriques (IRVE) »	<i>Unanimité</i>
7	FINANCES LOCALES – Budget Camping – Décision modificative n°1 du budget annexe	<i>Unanimité</i>
8	FINANCES LOCALES – Budget Communal – Décision modificative n°1 du budget principal	<i>Unanimité</i>
9	PERSONNEL TERRITORIAL – Modification du régime indemnitaire du cadre d'emploi de police municipale	<i>Unanimité</i>
10	URBANISME – Document PLU – Choix du bureau d'études pour l'élaboration de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme	<i>Prend acte</i>

Décisions du Maire : 7 Décisions (n°02 à 08)

Affiché le : 26 MAI 2023

Le Maire,
Philippe CHERVRIER

Les règles de publicité des actes des communes sont modifiées depuis de juillet 2022 L'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et le décret d'application qui s'en est suivi

Liste des délibérations

L'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales prévoit que dans un délai d'une semaine, la liste des délibérations examinées par le conseil municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe.